

**Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale de Theix-Noyalo**

Délibération n°2022 / 016

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 2 Juin, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Theix-Noyalo, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Christian SEBILLE vice-président.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : Mercredi 25 mai 2022

PRESENTS : Christian SEBILLE, Danielle CATREVAUX, Martine GUILLERME, Gilles FORDOS, Nicole DALINO, Danielle LAU, Eric NEAR, Anne-Marie LE FLOCH, Denise HOUSSAYE, Pierre CROLAS, Yoann THEBAUT, Daniel PEURON, Françoise GUENEGO, Sullivan VALIENTE

EXCUSES : Marie-Josée PASQUIER, Robert RIGOLLE, Paulette MAILLOT

PROCURATION : Robert RIGOLLE donne procuration à Danielle CATREVAUX
Paulette MAILLOT donne procuration à Denise HOUSSAYE

CCAS - LISTE DES DÉPENSES A L'ARTICLE COMPTABLE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Rapporteur : Monsieur le Président

La nature relative aux dépenses de « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

La chambre régionale des comptes recommande aux collectivités de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

De ce fait, le Trésorier de Vannes Mênimur a demandé au CCAS de faire procéder à l'adoption, par le conseil d'administration, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses susceptibles d'être affectées sur le compte d'imputation « fêtes et cérémonies ».

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide :

- **D'AFFECTER AU COMPTE 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes :**
 - D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant traits aux fêtes et cérémonies, telles que par exemple le repas annuel offert aux aînés de la commune (alimentation, animation, fournitures diverses ...), les colis des Noël ...
 - Les fleurs, les gerbes, les médailles, les coupes, les coffrets-cadeaux, et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment les décès...
- **DONNER POUVOIR** au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Theix-Noyalo, le 8 juin 2022

La vice-présidente

Danielle CATREVAUX

